

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 Février 2019

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :..... 18
Suppléants présents :2
Pouvoirs :..... 2
Votants : 22

--- L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit Février à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, président.

Date de la convocation : 20 Février 2019

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI, Joëlle BLANCHARD, Jean-Claude CHABAUD, Brice CHADEBEC, Chantal CHAIX, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, François HUGON, Olivier LENOIR, Serge LERDA, Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE, Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Alain RAVEL, Pierre-Yves VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Mmes & MM. Thierry BELLEMAIN, Alain COSTE, Robert ESCARTEFIGUE, Patrick HEYRIES, Isabelle MORINEAUD (pouvoir à M. AVINENS), Sabine PTASZYNSKI, Farid RAHMOUN, Christian TRABUC (pouvoir à Mme CHAIX), Michel WATT.

Secrétaire de séance : Chantal CHAIX

DCC N° 07/2019

OBJET : SEJOUR ETE 2019 ACCUEIL DE LOISIRS LES P'TITES BOUILLES

--- Monsieur le Président expose qu'il est prévu, comme l'année passée, de faire un min-séjour cet été. Ce mini-séjour serait dans la continuité de ce qui a été proposé en 2018 et en cohérence avec le projet pédagogique et le fil rouge de l'année : les contes. L'activité accessoire serait de faire découvrir aux enfants le bivouac et le gîte en refuge.

Le budget prévisionnel proposé par la directrice de l'accueil de loisirs est le suivant :

Dépenses		Recettes	
prestation guide	600	Participation familles 70€	980
refuge plus de 8 ans 16 personnes	632	subvention caf/dispositif mille et une nuits	2254
pique nique 16 personnes	160		
alimentation	100		
location minibus	252		
carburant	200		
masse salariale	1290		
total dépenses	3234	total recettes	3234

Ce séjour devrait se dérouler du 24 au 26 Juillet avec une journée de préparation en centre de loisirs le 23 juillet.

Il est prévu deux animateurs et un accompagnateur montagne. Ce séjour est destiné au plus de 8 ans avec 14 enfants maximum.

La directrice du centre de loisirs avait proposé un tarif aux familles de 70€ (sachant que l'année dernière le tarif était de 75€). Les membres du bureau proposent de ramener ce tarif à 50€.

Après réflexion la majorité des membres du conseil proposent de rester sur le montant de 70€ afin de conserver un écart entre le prix de l'accueil de loisirs et le séjour, les prestations proposées n'étant pas les mêmes.

Après en avoir délibéré à la majorité (1 contre et 2 abstentions) le conseil communautaire :

- **VALIDE** l'organisation d'un séjour de 3 jours et deux nuitées,
- **VALIDE** le projet et le plan de financement de séjour prévisionnel exposé ci-dessus,
- **DECIDE** d'appliquer un tarif pour le séjour de 3 jours de 70€ par enfant,
- **AUTORISE** le Président à réaliser les demandes de subvention auprès des financeurs potentiels.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS

